ABIAKA
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 128 rue la Boétie
75008 Paris
R.C.S. PARIS B 890 077 837

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, et le dix neuf, à dix heures, au siège social,

La collectivité des associés de la société ABIAKA,

Ayant pris connaissance :

- des comptes annuels de l'exercice social clos le 30 septembre 2025,
- de l'inventaire de l'actif et du passif de la société au 30 septembre 2025,
- du rapport de gestion du président,
- du texte des décisions proposées

et de tous les documents ou renseignements dont la communication est obligatoire,

Appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du président et rapports du Cabinet Comptable (rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025 et rapport sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce)
- Approbation desdits comptes annuels et conventions, s'il y a lieu ; quitus au président
- Affectation des résultats
- Approbation de la rémunération du Président
- Questions diverses
- Pouvoirs pour formalités

Prend les décisions ci-après :

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du cabinet comptable sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, donne acte au président et au cabinet comptable de l'exécution des prescriptions dudit article.

Il donne son entière approbation, ratifie, accepte et prend en charge les opérations effectuées.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, du rapport général du cabinet comptable et des documents prescrits par la loi, approuve les comptes annuels de l'exercice écoulé, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve, dans toutes les parties, les rapports qui lui ont été présentés.

La collectivité des associés donne en conséquence au président quitus entier et sans réserve de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice écoulé.

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés, approuvant la proposition du président, décide d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 30 septembre 2025 d'un montant de -3 417,76) euros de la manière suivante :

- au débit du compte de report à nouveau pour un montant de -3 417,76euros.
- dividende total revenant aux actionnaires : 0 euros

QUATRIEME DECISION

La collectivité des associés approuve la rémunération versée au Président en 2024 pour un montant de 67 85,00 euros.

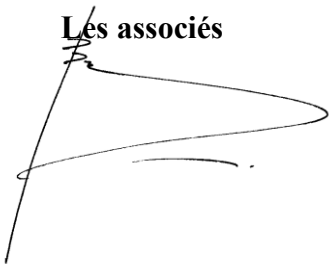
CINQUIEME DECISION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Monsieur Francis LAUNE, en sa qualité de Président, M. Eric BROWN en sa qualité d'associé**.**

Les associés **le Président**





Certifié Conforme à l'original
Signature



Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise : ABIAKA — 1 2

Adresse de l'entreprise : 128 Rue La Boétie 75008 PARIS — Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * : 8 9 0 0 7 7 8 3 7 0 0 0 1 5 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 3 0 0 9 2 0 2 5

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 849	AU 2 194	655
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		
		TOTAL (II)	BJ	2 849	BK 2 194	655
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	162 990	BY	162 990
		Autres créances (3)	BZ	14 833	CA	14 833
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	14 833	CG	14 833
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 175	CI	1 175
		TOTAL (III)	CJ	193 830	CK	193 830
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN	6		6
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	196 685	1A 2 194	194 492

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise : ABIAKA — Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	18 275
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(3 418)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	15 858
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	6
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	6
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	73 898
	Dettes fiscales et sociales	DY	93 498
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	11 177
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	178 572
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	56
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	194 492

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	178 572
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables_janvier 2025

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/09/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 194 491,70 E.

Le résultat net comptable est une perte de 3 417,76 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/01/2026 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

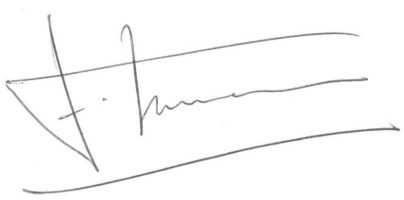
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Certifie conforme à l'original
Signature



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*1000*	*1,00*	*1 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*1000*	*1,00*	*1 000*

4.2 - Etat des dettes = 178 572 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*73 898*	*73 898*		
Dettes fiscales & sociales	*93 498*	*93 498*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*11 177*	*11 177*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*178 572*	*178 572*		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 5 283 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*4 800*
Dettes fiscales & sociales	*483*
Autres dettes	
TOTAL	*5 283*

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 677 503 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	*677 503*	*100,00 %*
TOTAL	*677 503*	*100,00 %*

5.2 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non déduct. l'année de dotat.		
Total des déficits exploit. reportables	*17 589*	*4 397*
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	*17 589*	*4 397*

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	*2*	
Agents de maitrise & techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	*2*	*0*

6.3 - Autres informations complémentaires

ENGAGEMENT DE RETRAITE :

Le montant de l'engagement de la société envers les salariés en matière de "départ en retraite" n'a pas été calculé au 30 septembre 2025. Cette information n'est pas par conséquent mentionnée dans les comptes annuels qui vous sont présentés.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 1 175 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(48600000)	*1 175*
TOTAL	*1 175*

8.2 - Charges à payer = 5 283 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*4 800*
fournisseurs fact. non parvenu(40810000)	*4 800*
Dettes fiscales et sociales :	*483*
Etat charges a payer(44860000)	*483*
Taxe d'apprentissage(44870000)	*95*
TOTAL	*5 283*